

COMMISSION TRIPARTITE SUR LES INSTALLATIONS SPORTIVES DES LYCEES DE LA REGION NOUVELLE AQUITAINE

Après plus de 2 ans d'attente et de demandes incessantes du SNEP/FSU pour que cette commission tripartite sur les installations sportives (IS) des lycées de la Nouvelle Aquitaine (N.A.) se réunisse, celle-ci s'est enfin réunie le vendredi 29 mars à Angoulême.

La Région était représentée par M. Mittet, Directeur Général des Services, Mme de la Taille, Directrice adjointe de l'Éducation, M. Jolly, Directeur de la maîtrise d'ouvrage, M. Léonard de la Direction des Sports, Mme Bluge du service équipements EPS, location et transports.

Le Recteur était représenté par M. Du Verdier, IPR EPS.

Le SNEP/FSU était représenté par M. Mauvillain, Secrétaire académique de Poitiers, M. Parvillé, Secrétaire académique adjoint de Limoges, Mme Lacuey, Secrétaire académique de Bordeaux, M. Pierrat en charge du dossier des équipements sportifs.

L'ordre du jour était le suivant :

- 1) Présentation du guide de prescription,**
- 2) Liste des opérations en cours ou à venir au sein des établissements,**
- 3) Liste des travaux d'équipements sportifs hors lycées,**
- 4) Point sur les locations sportives et les transports,**
- 5) Présentation de l'enquête de 2016 sur les I.S. des lycées de la N.A.**

1) M. Jolly fit une présentation du **nouveau guide de prescription** ou guide de programmation. Nous avons pu noter avec satisfaction que ce guide s'est fortement inspiré du guide de programmation de l'ex-Région Aquitaine qui avait été élaboré suite à un travail de deux années au sein d'une commission tripartite spéciale. A noter que ce guide répond à une demande du SNEP souhaitant une harmonisation « par le haut » des pratiques des différentes ex-Régions. Contrairement à ce que préconisait le guide Aquitaine (le C.R. Construit ses propres I.S.), le nouveau guide devient une sorte de cahier des charges soumis aux communes ou communautés de communes qui construiront ces installations prioritairement. En effet, le C.R. ne souhaite pas financer les frais de fonctionnement de ces infrastructures compte tenu du taux d'occupation scolaire qui est de l'ordre de 40%. A charge pour le C.R. de participer financièrement à la construction ou à la rénovation en fonction de la zone où se situe l'établissement. Le C.R. a identifié 3 zones qui verront leur taux de financement varié : territoires prioritaires, territoires intermédiaires (de 20 à 30%), et autres territoires (50 à 60 territoires identifiés). Ce financement sera effectué sous réserve que ces I.S. soient mises, par conventionnement, à disposition des lycéens du secteur pendant le temps scolaire. Le SNEP s'est positionné contre ce choix qui implique une dépendance à l'égard des communes qui peut être préjudiciable. Pour illustrer nos propos, nous avons pris l'exemple de la mise en place des T.A.P. qui a privé nombre d'établissements du second degré de créneaux horaires concernant l'occupation des gymnases ou autres I.S..

Cette première version du guide, que nous tenterons de faire améliorer, préconise un gymnase type E (26,3m x 48,2m) pour un lycée de plus de 400 élèves, une salle de musculation de 13,8m x 6,5m (que nous avons signalé comme insuffisante compte tenu des effectifs de nos classes de 35 élèves voir plus), une salle de gymnastique de 18m x 24m (à partir de 800 élèves), une piste d'athlétisme de 250m avec revêtement synthétique (dans le cas d'un espace foncier non restreint) avec au centre un plateau sportif (2 terrains de BB, 3 terrains de VB et 1 aire de lancer).

2) Un document nous est transmis : « Point sur les équipements sportifs des lycées : opérations en cours et opérations à venir ».

Le document fait état des opérations en cours ou à venir pour chaque département. Nous informons les membres de la commission que, venant de prendre connaissance de ce document, nous ferons nos commentaires ultérieurement après avoir consulté les collègues concernés. M. Jolly précise que le C.R. consacre 32 millions d'euros chaque année aux lycées et qu'il est prévu une dépense totale sur la mandature de un milliard deux cents millions d'euros. Il rappelle que la préoccupation principale du C.R. est d'identifier les besoins soit par les renseignements tirés de l'enquête soit par retour des collègues (et du SNEP). Il nous informe que ses services vont maintenir des visites annuelles dans les lycées (20 visites/an).

3) Monsieur Léonard présente un document sur les travaux d'équipements sportifs hors lycée (communes et communautés de communes) et relevant de la Direction des Sports.

Pour les années 2017 et 2018, le budget annuel consacré à ces travaux se montait à 5,5 millions d'Euros. 15 projets ont été subventionnés en 2017 et 17 projets l'ont été en 2018. Des travaux importants vont être engagés pour les CREPS de Bordeaux et de Poitiers (31 millions d'Euros entre 2017 et 2021).

Christophe Mauvillain intervient sur Angoulême : un terrain de foot synthétique (installation municipale) accessible au lycée Marguerite de Valois pour les cours d'EPS et la section sportive scolaire foot est financé à hauteur de 25% par la Région NA et la Fédération Française de foot. Le SNEP/FSU a souligné le fait qu'il est nécessaire d'aménager une piste d'athlétisme autour de ce terrain pour remplacer celle du stade qui a été détruite pour l'implantation d'un centre commercial. Il y a engagement de la Ville de réaliser un enrobé sur le pourtour du terrain afin que les élèves puissent courir. Le SNEP/FSU reviendra vers la Région NA pour que cet enrobé soit transformé à terme en véritable piste d'athlétisme.

Concernant les piscines et suite à nos interrogations, M. Léonard confirme que le CR finance en priorité les piscines de 6 couloirs avec possibilités de dérogations pour la rénovation des piscines tournesols et canetons (4 couloirs).

Monsieur Léonard précise que des conventions d'occupation et d'utilisation partagées (réciprocité gracieuse ou négociations au cas par cas sur des barèmes non définis à l'avance) sont signées avec les collectivités qui ont bénéficié de subventions. Des exemples sont cités de conventions d'utilisation à titre gracieux : avec Bordeaux, Niort (piscine), Limoges. Concernant les I.S. des lycées, il est précisé également que celles-ci sont mises à disposition des collectivités en dehors des heures d'enseignement (mutualisation). Nous confirmons que nous sommes pour cette mutualisation.

Il nous informe qu'un million et demi d'Euros sont consacrés aux transports (pour les lycées qui se rendent sur les IS communales) et à l'utilisation des équipements sportifs.

Concernant la prise en compte des transports pour se rendre sur les I.S., il nous est confirmé que ceux-ci sont pris en charge sans restriction sur toute la Région sauf pour se rendre sur des piscines où il faudra mentionner que la natation est programmée dans le projet EPS et envisagée dans le cadre de la certification. Nous rappelons que la natation fait partie des activités proposées aux élèves qui nécessite au moins deux cycles de programmation. M. Du Verdier précise que les projets EPS seront mis à disposition du CR pour contrôle éventuel.

4) Monsieur Léonard nous présente un powerpoint concernant **les résultats de l'enquête sur les I.S. des lycées de la N.A** qui s'étala sur deux années scolaires : 2015/2016 et 2016/2017. Il nous confirme que dans le prolongement de cette enquête, 20 lycées ont été visités et que cette année il y aura une nouvelle vague de visites. Cette visites ont pour but de vérifier la cohérence avec les travaux planifiés. Suite à notre demande sur le choix des établissements et des critères retenus (points noirs, retours négatifs de l'enquête...) M. Mittet et M. Jolly répondent que plusieurs critères sont pris en compte dont les retours négatifs. Le but étant d'avoir le ressenti des équipes.

Concernant la **dotation générale de fonctionnement**, M. Parvillé informe la commission que les crédits EPS étaient fléchés dans la DGF des lycées de la Région Limousin. Les collègues de ces lycées ont vu, depuis la mise en place de la Région N.A, leur dotation diminué de façon significative dans une enveloppe globale. Un lycée a même vu sa dotation spécifique EPS votée par le Conseil d'Administration réduite à néant. M. Mittet prend note. M. Parvillé demande que la règle de calcul soit expliquée aux établissements et qu'une notice explicite soit envoyée à tous les établissements. M. Mittet répond que la règle de calcul est la même pour tous les établissements et qu'un courrier a été envoyé dans ce sens aux lycées en 2018. Mme Bluge précise que seuls les transports sont hors DGF. Suite à notre demande, elle informe la commission qu'il existe la possibilité de faire une commande spécifique pour le « gros matériel » et que le dossier doit être effectué en octobre. Dans la plupart des cas, ces demandes sont prises en compte sur avis des IPR EPS et l'enveloppe globale consacrée à ce chapitre par le CR se situe actuellement entre 250 000 et 300 000€.

Monsieur Mauvillain revient sur les **tickets sports** existant dans la Région Poitou-Charentes et qui permettait aux AS de bénéficier d'une aide supplémentaire par élève licencié. M. Mittet répond que la priorité de la Région reste à l'aide pour l'UNSS (avec une subvention restée à l'identique par rapport au budget des Sports qui a baissé de 4%). Il privilégie un soutien collectif plutôt qu'une aide ponctuelle. Une aide de 200€ va être mise en place à la rentrée (principalement pour l'achat des nouveaux livres) pour les élèves de seconde et de première ce qui représente 1% du budget de la Région et 3% du budget de fonctionnement. Concernant la voie professionnelle, c'est une aide entre 120 et 300€ (suivant la filière) qui sera mise en place à la rentrée (aide à l'établissement pour chaque élève).

Tout au long de nos échanges, nous avons évoqué les cas de plusieurs établissements : lycée Despiaud, le futur lycée de Créon, le lycée Daguin de Mérignac, le lycée de Parentis, le lycée max Linder de Libourne, Le lycée Favart de Guéret.

Suite à notre demande, M. Mittet a confirmé la **mise en place d'une commission tripartite régionale annuelle sur les installations sportives des lycées.**